CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2

**ADMINISTRATION**

**CONSTITUTION D’UNE COMMISSION AD HOC POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L’ECOLE CHAMPDOUX**

Dans le cadre de la continuité de sa politique d’économie d’énergie et de réduction des émissions de GES, la commune souhaite réhabiliter l’école de Champdoux.

La commune a d’ailleurs confié la programmation à Crescendo Conseil dans le but d’atteindre cet objectif et de répondre ainsi au décret tertiaire à horizon 2050.

Pour ce projet, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une commission ad hoc sous la présidence du Maire.

La commission se composera des membres suivants :

* L’inspectrice académique
* Les directrices de l’école maternelle et élémentaire de Champdoux
* L’adjoint délégué au scolaire
* Le conseiller délégué maternelle Champdoux
* Le conseiller délégué élémentaire Champdoux
* L’adjoint délégué à l’urbanisme
* L’adjoint délégué à la petite enfance et la jeunesse (incluant le périscolaire)
* Le Président de chaque association de parents d’élèves
* Un délégué DDEN
* Et des services associés de la mairie : finances, marché, restauration scolaire, jeunesse, urbanisme, direction générale et techniques.

Les missions de cette commission seront les suivantes :

• participation à la réunion d'échange avec le maître d’œuvre quand celui-ci sera désigné,

• être tenue informée de l’avancement de l’opération.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**- APPROUVE cette création et composition de la commission ad hoc en vue du projet de réhabilitation de l’école de Champdoux.**